

**MAIRIE DU HAILLAN**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mercredi 25 novembre 2015**

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

*Présents :*

**Madame KISS, Maire**

**M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC (présente jusqu'à la délibération n°110/15), M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.**

**M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme FRANÇOIS, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON.**

*Excusés :*

**Madame SEN**

**Monsieur BADEZ**

**Madame SAINT GENEZ**

**Madame SAVIGNAC**

**délibération n°110/15)**

**procuration à Madame DARDAUD**

**procuration à Madame LAMAISON**

**procuration à Monsieur CHAIGNE**

**procuration à Monsieur BOUSQUET (à compter de la**



## ORDRE DU JOUR

### 1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

*Rapporteur : Madame Le Maire*

*Sur l'adoption du procès verbal du 23 septembre dernier, avez-vous des remarques à formuler ?*

**Monsieur Chaigne** : *J'ai une petite remarque page 6, concernant mon intervention, pour une meilleure compréhension du commentaire, quand j'ai dit : « il s'agissait de Monsieur Jean-Alain BOUYSSOU qui était présent dans la précédente mandature et qui avait acté que le moulin du Moulinat, il fallait le détruire », il serait bien que cela soit entre parenthèses après que j'ai cité : « y compris les Verts ».*

### VOTE : UNANIMITE

**Madame le Maire** : *On ne pouvait pas commencer ce Conseil sans évoquer les attentats qui ont eu lieu le 13 novembre dernier ainsi que l'ensemble des évènements qui a suivi. Ces évènements nous ont tous laissé dans un état de sidération, voire de colère par rapport aux très nombreuses victimes. Ici au Haillan, nous avons pris un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité de la population, notamment dans les écoles, les crèches et l'ensemble de nos accueils. Il s'agissait d'assurer la sécurité sans rajouter à l'anxiété qui était plus que palpable. En matière culturelle, nous avons fait le choix de maintenir deux spectacles :*

- *un premier, dès le lendemain, le 14 novembre au soir, nous avons donc accueilli trois virtuoses palestiniens du Oud, le Trio Joubran. La question était posée : fallait-il oui ou non, maintenir ce spectacle ?*
- *de même, l'accueil, le 24 novembre dernier, de Mathias Enard, le prix Goncourt, dans le Hall de l'Entrepôt.*

*Pour nous, maintenir ces spectacles était une forme d'acte de résistance à notre petite échelle, histoire de ne pas céder à la peur puisque c'est exactement ce que cherchent ces terroristes. Je pense que nous avons tout intérêt à mettre nos forces dans l'éducation, dans la culture, dans la fraternité qui sont des armes bien plus redoutables contre l'obscurantisme et la violence. Aussi, je vais vous proposer de vous lever et de faire une minute de silence en hommage aux victimes... Merci pour eux.*

**Philippe Rouzé** : *Madame le Maire, Chers Collègues,*

*Comme vous tous, les élus du Front De Gauche ont été touchés par les évènements du 13 novembre. C'est avec conviction et détermination qu'ils ont participé à la minute de silence du 16 novembre. Durant ce laps de temps, nous avons pensé à toutes les victimes innocentes assassinées ou blessées. Nous n'avons pas pour autant oublié toutes les victimes des guerres aveugles qui secouent actuellement notre planète. Nous avons également une pensée pour ces*

peuples, Syriens, Irakiens, Afghans, Palestiniens et bien d'autres encore, qui souffrent dans leur chair. Nous n'oublions pas non plus, le peuple Kurde massacré par Daesh, sous les yeux de notre alliée à l'OTAN: la Turquie. Les milliers de déplacés fuyant l'horreur, dont plus de 20 000 d'entre eux ont perdu la vie en Méditerranée.

Nous avons apprécié, Madame le Maire, que pour le 11 novembre dernier soit organisé un concours de dessin pour enfants sur le thème de la paix, d'avoir rassemblé devant le Monument aux morts de nombreux Haillanais pour se souvenir de ce que notre peuple a vécu durant les périodes noires et de souligner, par la création de ces dessins, notre volonté de Paix.

Toutefois, nous savons que notre pays est l'un des premiers à commercialiser des armes dans le monde, (missiles, grenades, mines anti personnelles, avions de combat comme le Rafale aujourd'hui, etc....). Cela sans se poser la question, à savoir : à quoi seront elles utilisées ? Qui peut dire que Daesh ne sera pas équipé demain des Rafales, des missiles fabriqués en gironde et commercialisés? Jusqu'à preuve du contraire, les armes qu'utilise Daesh pour terroriser les peuples ne poussent pas dans le désert qu'ils occupent. Il existe bien des fournisseurs qui leur permettent cette barbarie.

Aussi, dans ce contexte, et sans vouloir lancer ici le débat sur l'industrie de l'armement, nous vous demandons, Madame le Maire, de donner des directives afin que sur les futurs MAG municipaux, le contenu publicitaire ne soit pas en contradiction avec ce que nous souhaitons toutes et tous, c'est à dire un message de Paix pour la Paix. En effet, vous pourriez demander aux entreprises locales qui produisent de la publicité sur notre revue municipale, comme le groupe SAFRAN Héralès, qu'ils mettent en avant les fabrications civiles remarquables et utiles pour l'humanité et réservent la publicité sur les armes à d'autres.

Nous espérons que d'autres élus nous rejoindront dans cette demande.

**Madame le Maire** : J'ai pris bonne note de votre remarque, nous ferons en sorte que cela ne se reproduise pas. Puisque nous parlons du magazine municipal, j'en profite pour apporter un rectificatif, une erreur matérielle a fait que dans la Tribune Libre de l'opposition, on a mis à la fois le groupe d'opposition traditionnel avec les élus du Front de Gauche. Il s'agit évidemment d'une coquille. Pour ne rien vous cacher, nous avons depuis changé de prestataire. Nous partons sur un nouveau prestataire parce que nous avons eu plusieurs difficultés de ce type sur le magazine et sur un certain nombre de supports municipaux.

**Monsieur Meyre** : N'ayant pas eu de retour du Front De gauche, on s'était demandé s'ils étaient contents d'être parmi nous ?

**Monsieur Chaigne** : Notre groupe a été alerté par plusieurs concitoyens concernant l'invasion, depuis plusieurs mois, d'un terrain de Bordeaux Métropole, rue de Venteille, par des gens du voyage. Cette occupation illicite pose, entre autres, de graves problèmes d'hygiène et de sécurité.

D'hygiène, car ce terrain ne dispose d'aucune installation sanitaire et de sécurité, dans la mesure où les branchements électriques sur le réseau EDF sont non seulement faits en toute illégalité, mais surtout au mépris de tout risque de court circuit ou d'électrocution.

Madame le Maire, pouvez-vous nous dire :

-S'il est vrai que la Mairie du Haillan s'est opposée à une procédure d'expulsion demandée par le Préfet ?

-Pour quelle raison, dans la mesure où notre commune dispose d'une aire réglementaire d'accueil des gens du voyage, une occupation illicite d'un terrain situé sur notre commune peut-elle durer aussi longtemps ?

*-Que comptez-vous faire pour mettre fin à cette situation et dans quel délai ?  
Je vous remercie.*

**Erika Vasquez** : *Madame le Maire, Madame la Conseillère Départementale,  
Ne pourrait-on pas envisager pour les populations de ce triste campement de citoyens et  
citoyennes européens, immigrés dans la zone économique des Cinq Chemins, un terrain  
métropolitain au Haillan avec des conditions d'existence dignes de ce siècle ?  
Nous savons que les services de la Mairie, et en particulier vous-même, ont étudié cette  
question après qu'ils aient été expulsés de Mérignac et que vous avez rencontré des  
difficultés. Pourrait-on évoquer ce sujet qui interpelle de nombreux Haillanais qui passent sur  
Venteille de constater que la gestion humaine de ce campement est défailante ?*

**Madame le Maire** : *Je vais vous rappeler le contexte concernant la situation de ce  
campement qui est aujourd'hui occupé par environ 80 personnes qui sont essentiellement des  
Bulgares. Une cinquantaine de personnes est arrivée dans la deuxième quinzaine du mois  
d'août. Ils sont arrivés sur ce terrain dit des Cinq Chemins, au bout de la rue de Venteille. Ce  
terrain appartient à la Métropole et a vocation à être aménagé d'ici l'année 2018.  
Ils étaient dans un campement sur la ville de Mérignac et suite à une expulsion, le groupe  
s'est scindé en deux et nous en avons récupéré une partie de ce groupe. Nous avons  
immédiatement pris contact avec les services de Bordeaux Métropole et exigé l'installation de  
benches à ordures et l'intervention des médiateurs du Groupement d'Intérêt Public Bordeaux  
Médiation qui suivent ces populations depuis plusieurs années. Dès leur arrivée, ces  
personnes nous ont demandé un accès à l'eau et à l'électricité, proposant de payer à l'avance  
la consommation de ces fluides. Il n'y a qu'un seul riverain immédiat particulier, puisque  
c'est un terrain situé dans une zone économique. Ce riverain a été informé et est en contact  
régulier avec les services de Bordeaux Métropole. La police municipale et la police nationale  
font des visites régulières sur ce campement. Bordeaux Métropole, en tant que propriétaire du  
terrain, a saisi le juge pour obtenir une ordonnance d'expulsion, délivrée le 12 septembre  
dernier pour une période de 3 mois, c'est-à-dire jusqu'au 12 décembre prochain. Lors du  
Bureau de Bordeaux Métropole qui réunit les maires et qui s'est tenu le 29 octobre dernier,  
j'ai interpellé mes collègues maires à l'occasion de la présentation d'un rapport fait par mon  
collègue, Vice-président en charge de l'Habitat, Jean TOUZEAU. Ce rapport évoquait « la  
place des publics les plus fragiles et spécifiques dans la politique de l'habitat » et préconise  
la mise en œuvre d'un règlement d'intervention spécifique en la matière. Je n'ai pas perçu un  
grand enthousiasme de la part de mes collègues maires. La seule qui soit venue me dire  
qu'elle était consciente de ce problème et prête à faire quelque chose, est ma collègue du  
Taillan, Madame VERSEPUY. Nous, nous considérons qu'une énième expulsion serait une  
mauvaise solution. Cela a été le sens de mon intervention à Bordeaux Métropole puisque cela  
consisterait à reporter le problème ailleurs, soit sur d'autres sites situés sur la commune, soit  
sur des communes limitrophes, et le problème resterait entier. Il faut rappeler que l'habitat  
est une compétence de l'Etat, mais j'ai insisté auprès de mes collègues pour dire que la  
Métropole devait quand même prendre sa responsabilité et chacune des communes devait  
prendre sa part. Suite à ce Bureau, j'ai reçu, comme mes collègues maires, un courrier du  
Président de la Métropole, Monsieur Alain JUPPE, dont je vous propose de faire la lecture :  
« Madame le Maire,  
Les échanges que nous avons eus lors du Bureau du 29 octobre dernier sur les questions  
d'hébergement ont été riches. Ils ont permis de partager l'enjeu essentiel que constitue ce  
sujet et la nécessaire prise en considération plus importante encore des réponses à apporter  
aux personnes les plus exclues de l'accès au logement.*

*Les éléments portés à notre connaissance lors de ces échanges et les réflexions qu'ils ont suscitées illustrent la complexité et l'hétérogénéité de cette problématique.*

*L'hébergement d'urgence, d'insertion, l'accès au logement autonome correspondent bien à des étapes successives pour lesquelles des structures de nature différentes doivent être mobilisées. Cette chaîne classique doit parfois être complétée par des réponses exceptionnelles face à la présence sur notre territoire de publics très spécifiques comme les Roms, les Sahraouis ou encore évidemment les réfugiés syriens, irakiens ou érythréens.*

*Comme je l'ai rappelé lors du Bureau, il s'agit là avant tout d'une compétence de l'Etat et à ce titre, c'est bien à lui d'en définir le cadre et d'assurer la mise à disposition des moyens nécessaires à sa mise en œuvre dans la durée.*

*Toutefois la Métropole et l'ensemble des communes, comme vous l'avez rappelé lors de nos échanges, sont concernés par cette question et doivent être mobilisés plus encore.*

*C'est pourquoi, je souhaite que chacun d'entre vous propose la création d'une structure nouvelle sur sa commune.*

*Afin de répondre aux besoins et face à l'insuffisance de l'offre, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager des structures collectives. Les projets devront néanmoins être réfléchis en lien avec les capacités des communes.*

*Ces propositions ont vocation à compléter celles qui ont été faites sur la base des fonciers métropolitains qui ont d'ores et déjà été identifiés. Elles pourront donc concerner d'autres parcelles que vous auriez repérées qu'elles soient propriétés métropolitaines ou non.*

*J'ai pour ma part, à l'échelle de la ville de Bordeaux, décidé de la réalisation d'un équipement type « Maison Relais » ou « pension de famille » par quartier.*

*Je vous demande qu'à l'occasion du Bureau du 17 décembre prochain, nous puissions faire un tour de table pour que les propositions de chacun puissent être présentées et débattues.*

*Je sais qu'il s'agit là d'un effort important à réaliser, mais je suis convaincu que nous partageons tous l'urgence de la situation et l'obligation de nous mobiliser plus encore.*

*Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées et cordiales. »*

*Pour ce qui concerne spécifiquement le Haillan, après avoir dialogué avec les deux médiateurs, nous avons pris la décision d'accueillir deux familles qui souhaitent ardemment sortir de la précarité. Elles ont respectivement deux enfants, ce qui constitue un groupe de huit personnes. Ces enfants devaient être initialement scolarisés sur le Haillan. Suite à une discussion et grâce aux conseils avisés de Monsieur VEYSSIERE, le directeur de l'école du Centre, nous nous sommes orientés vers l'école d'Eysines car cet établissement dispose d'un enseignant qui est spécialisé dans l'accueil des enfants allophones. Nous avons donc demandé à la Métropole de mobiliser un des biens qui ont été rachetés par la Métropole dans le cadre du projet Centre Ville pour un hébergement provisoire. Nous avons assorti cette mise à disposition d'hébergement d'un contrat avec les familles concernées, à savoir : alphabétisation, apprentissage du français, parcours de formation et d'insertion professionnelle, immersion dans la vie locale, en particulier à travers les activités proposées par le Centre Social de la Source. Nous nous inscrirons bien évidemment dans ce qui est demandé par le Président, Alain JUPPE, dans la politique métropolitaine en la matière en étudiant une solution plus pérenne pour ces familles. Dans le même temps, les services de police nous avaient alertés sur la nécessité d'intervenir rapidement (avant le 25 novembre), puisque les forces devaient être mobilisées dans le cadre de la COP 21 à Paris. Entre-temps, il y a eu le 13 novembre et donc les attentats. Ils nous ont informés officiellement de l'impossibilité matérielle pour eux de procéder à la moindre expulsion. La commune n'a pas le pouvoir de s'opposer à une décision préfectorale ou de justice. En revanche, elle est systématiquement consultée avant les expulsions. Notre demande a été d'attendre qu'on*

*puisse exfiltrer les deux familles avec les quatre enfants et que l'expulsion intervienne après. C'était une demande qui avait été faite avant les événements du 13 novembre.*

*Pourquoi ne vont-ils pas sur l'aire d'accueil des gens du voyage ? La première raison est qu'elle est pleine. La deuxième est que globalement, sur la Métropole, nous sommes en situation de carence, en particulier sur les aires de grand passage. La raison principale est que ces Bulgares ne sont pas des gens du voyage, ces familles sont sédentaires. D'ailleurs, la plupart d'entre elles, lorsqu'elles trouvent un bâti, elles vont plutôt squatter que de s'installer dans des caravanes. La plupart d'entre eux sont sur la Métropole depuis 2008 et n'arrivent absolument pas à se stabiliser parce qu'ils sont régulièrement expulsés. C'est un réel problème pour la scolarisation des enfants. Ils sont aussi des ressortissants européens depuis 2007, date d'entrée dans l'Union Européenne de la Bulgarie et dans leur pays, ils font partie d'une minorité qui est stigmatisée et opprimée. Une partie de ces enfants peut prétendre à la nationalité française puisqu'ils sont, certes nés de parents étrangers, mais sur le territoire français et qu'ils résident en France depuis l'âge de huit ans. Pour la suite, nous assurerons avec nos services municipaux, la Police Municipale et le CCAS, un suivi social. Nous travaillons en lien étroit avec les services de Bordeaux Métropole, en particulier avec la Direction de l'habitat, la Direction du foncier et le GIP Bordeaux Médiation que j'ai évoqué précédemment ainsi qu'avec un certain nombre d'associations comme le Réseau Education Sans Frontières et Médecins du Monde. Nous avons demandé qu'il y ait une réunion très rapidement avec les services de la Métropole et de la Préfecture pour envisager une solution beaucoup plus pérenne, pas nécessairement au Haillan puisque nous n'avons pas vocation à laisser ces 80 personnes aujourd'hui sur ce terrain, compte tenu des conditions d'accueil qui sont plus qu'indignes.*

*En conclusion, je voulais vous dire que j'ai reçu un courrier d'un seul administré qui tenait des propos choquants. Je ne vais pas vous dire de qui il s'agit, mais certains termes m'ont beaucoup gênée comme le terme « d'invasion » en particulier ou encore une phrase, « si cette espace avait été squatté par un **bon Français**, les gendarmes l'auraient délogé sans ménagement depuis bien longtemps ». Comme je vous le disais, aujourd'hui si nous expulsions ces Bulgares de ce terrain, il y a un très fort risque de dissémination en plusieurs campements sur des terrains privés au milieu des lotissements. C'est exactement ce qui s'est passé à Mérignac. Donc, l'expulsion n'interviendra qu'à partir du moment où nous aurons des garanties d'avoir des solutions satisfaisantes pour ces personnes. Par contre, il est sûr qu'ils ne pourront pas rester sur ce terrain métropolitain. A l'heure où tout le monde (ou presque) s'accorde à dire que nous devons faire preuve de fraternité, nous pouvons nous honorer de prendre nos responsabilités à la mesure de nos moyens. Accueillir 2 familles qui misent sur une intégration durable et une vie meilleure ne mettra pas en péril la situation de la commune et de ses habitants. Pour Teodora (3 ans), Velichko (5 ans), Georgi (7 ans), Nicolai (10 ans) et leurs parents, c'est aussi l'espoir d'une vie meilleure. Nous essayons dans cette affaire de faire preuve à la fois d'humanité et de pragmatisme.*

### **Décisions municipales :**

● En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

- Autorisation au représentant légal de l'emprunteur de signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt avec la Banque Postale et habilitation à procéder ultérieurement, sans autre délibération ou décision et à son

initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt

- Participation au programme du festival Lettres du Monde en recevant un auteur à la Bibliothèque Multimédia pour un prix total de 800 €
- Signature d'une convention avec Lydie Bordenave pour une troisième session des « P'tea Potes » à la Bibliothèque Multimédia (éveil à l'Anglais pour les 2 – 5 ans) pour un montant de 240€ TTC
- Conception et présentation de l'exposition « La Chute de l'Empire Dodo » à la Bibliothèque Multimédia par Samuel STENTO ainsi que 2 ateliers avec les scolaires pour la somme de 2 198,40 € et la prestation de l'association Croc en Jambe lors du vernissage de l'exposition pour la somme de 226€.
- Signature du contrat de licence et d'assistance KELIO avec la société BODET pour un montant de 1 552 € H.T.
- Signature du contrat de maintenance des progiciels Cegid Public avec la société Cegid Public pour un montant de 2 549,88 € H.T.
- Signature d'une convention avec Madame Célia DELANNOY-VAZQUEZ, psychologue, pour son intervention mensuelle au LAEP pour 52 € de l'heure.
- Signature d'un contrat d'assistance téléphonique à l'utilisation des progiciels Cegid Public avec la société Cegid Public pour un montant de 1 668 € H.T.
- Signature d'un contrat de maintenance à l'utilisation des progiciels Le Livre Foncier avec la société Opéris pour un montant de 2 259 € H.T.
- Signature avec la société VISIOCOM à compter de la livraison d'un minibus à la mairie d'un contrat de location des espaces publicitaires pour la somme de 1 500 € H.T. pour une durée de trois ans.

## **2. N°100/15 – PARTENARIAT ENTRE LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES ET LE TISSU ASSOCIATIF**

*Rapporteur : Eric Fabre*

**Eric Fabre** : Lecture de la délibération

**Monsieur Chaigne** : *Juste une remarque concernant le Tennis de Table, j'ai constaté que vous leur signez un chèque en blanc car le montant de la rémunération n'est pas indiqué sur la convention.*

**Eric Fabre** : *On va le compléter, mais il a bien été précisé les conditions d'intervention, le plafond étant toujours de 250 € maximum et en fonction du coût réel du paiement de leur Brevet d'Etat (25 ou 30 € de l'heure).*

**VOTE : UNANIMITE**

## **3. N°101/15 – ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE JEAN MERMOZ (ENTRE AVENUE PASTEUR ET RUE DU MOULINEAU) – DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES AUPRES DU S.D.E.E.G.**

*Rapporteur : Jean-Claude Conte*

**Jean-Claude Conte** : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**4. N°102/15 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT RUE MERMOZ DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU S.D.E.E.G.**

*Rapporteur : Jean-Claude Conte*

Jean-Claude Conte: Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**5. N°103/15 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT RUE MERMOZ DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS AUPRES DU S.D.E.E.G.**

*Rapporteur : Jean-Claude Conte*

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**6. N°104/15 – CONVENTION DE CREATION ET DE GESTION DES MINI-FOSSSES DE PLANTATIONS AVEC LES PROPRIETAIRES RIVERAINS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION METROPOLITAINE SUR LES TROTTOIRS PLANTES**

*Rapporteur : Jean-Claude Conte*

Jean-Claude Conte : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

**7. – N°105/15 – CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION COLLECTIVE D'ENTRETIEN DES BORDS DE JALLES PAR LE BIAIS D'UNE MISE A DISPOSITION**

*Rapporteur : Jean-Alain Bouyssou*

Jean-Alain Bouyssou : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *C'est étonnant que cette convention de régularisation arrive aussi tardivement dans la mesure où le premier paragraphe d'autorisation est de signer la convention de mise à disposition, cela parait un peu ridicule. Autant les deux autres autorisations paraissent fondées, autant la première parait ridicule aussi longtemps après.*

Madame le Maire : *Vous connaissez la torpeur du temps administratif ...*

Jean-Michel Bousquet : *Une précision à caractère technique, à savoir que nous étions partis*



*dans une logique de participer à ce chantier financièrement, mais que les modalités financières ne nous permettaient pas de financer le chantier. Au départ, nous étions sur une prestation de financement de travaux, la prestation. Mais après échanges avec la Trésorerie, le montage tel qu'il était fait, n'était réaliste qu'à condition que ce soit par le biais d'une participation à la structure et un conventionnement. Il s'agit plus d'une régularisation administrative que d'un retard à l'allumage. Il nécessitait la modification de notre mode de participation au chantier et donc la signature d'une convention et d'une délibération.*

**VOTE : UNANIMITE**

## **8. N°106/15 – PREMIERE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BORDEAUX METROPOLE – AVIS SUR LE PROJET ARRETE DE PLU 3.1**

*Rapporteur : Monique Dardaud*

**Monique Dardaud** : Lecture de la délibération

**Monsieur Fourcaud** : *Nous aurions souhaité avoir une précision concernant le site de Meycat. Nous avons un bassin d'étalement. Comment est classée cette zone ?*

**Madame le Maire** : *C'est une zone naturelle, mais elle était classée avec un emplacement réservée, c-a-d un zonage particulier qui fait que le jour où il y aura quelque chose à réaliser, prioritairement, c'est dédié à l'équipement qui est prévu.*

*Ce n'est pas encore classé zone humide, mais à priori, cela en est une. L'idée est d'enlever l'emplacement réservé parce qu'aujourd'hui, nous n'avons plus besoin du bassin d'étalement. Il faut garder ce site dans son état actuel en tant que zone humide, puisque le projet des Cinq Chemins va nécessiter avec les aménagements, des compensations écologiques, si jamais il y a une partie de cette zone humide qui était entamée ou utilisée pour la construction de bâtis. Donc, on va préserver la vocation de ce site naturel et zone humide de cet ancien bassin d'étalement qui ne verra jamais le jour, pour pouvoir l'utiliser comme zone de compensation.*

**Monsieur Fourcaud** : *Pourquoi abandonne t-on ce projet de bassin d'étalement ?*

**Madame le Maire** : *Tout simplement parce que les études qui avaient été faites à l'époque avaient fait état de la nécessité d'en avoir un là. Aujourd'hui avec l'ensemble des travaux qui ont été réalisés, la Métropole s'est rendue compte qu'en fait il y avait d'autres endroits, ce bassin d'étalement ne se justifie plus. Les ingénieurs de la Métropole ont tendance à surévaluer les besoins pour se garder une marge.*

*Sur toutes les demandes de modification que nous avons faites, on supprime les espaces boisés à conserver. L'idée n'est pas de supprimer les arbres, ni la végétation, puisque l'article L 123.1.5.7 a pour vocation de préserver toutes les parties arborées, simplement il offre plus de souplesse. Dans un EBC, vous ne pouvez rien faire, par contre les modifications sont possibles avec le nouvel article et on aura à cœur de maintenir ces espaces aussi arborés que possible.*

**VOTE : UNANIMITE**

**9. N°107/15 – CESSION VILLE DE BORDEAUX / VILLE DU HAILLAN – DETACHEMENT PROPRIETE BEL AIR – AR 108P**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*

**Monique Dardaoud** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *Comme Monique DARDAUD vous l'a expliqué, cela nous permet d'augmenter l'emprise de Bel Air avec un hectare supplémentaire. A priori, cette maison avait vocation à être vendue à un particulier. Aussi nous avons quelques inquiétudes sur cette fontaine. Au Haillan, nous n'avons pas tellement de patrimoine ancien et il nous semblait impératif de sauver cette fontaine, d'où la négociation qui a été menée, notamment avec Nicolas FLORIAN, l'adjoint aux finances de la Ville de Bordeaux. Nous sommes en pourparler toujours avec la Ville de Bordeaux puisqu'ils sont propriétaires de tous les terrains qui vont vers l'avenue Pasteur. Il y a un grand triangle sur lequel il y a en partie une friche (les anciennes pépinières) et il y a aussi les serres. Dans le cadre de la mutualisation, la Ville de Bordeaux ne sait pas quel va être le devenir de ces serres. Ils ont aussi un lieu de stockage de matériel de voirie qui sert à la Ville de Bordeaux. Nous avons convenu avec Nicolas FLORIAN de nous revoir au cours du premier trimestre 2016 pour rediscuter de l'avenir de ce site, soit dans un premier temps par la signature d'une convention qui nous permettrait d'ouvrir et de passer sur ce terrain pour récupérer ce maille, soit de racheter une partie de cette propriété pour pouvoir par la suite y aménager des liaisons douces : piétonnes et vélos.*

**Monsieur Meyre** : *Quelle est votre idée par rapport à cette fontaine ? Est-ce qu'à terme, cela serait de la mettre en valeur comme on pourrait mettre en valeur le four à pain par exemple, afin d'avoir quelques éléments qui permettraient aux gens de se promener ?*

**Madame le Maire** : *C'était l'idée initiale. Aujourd'hui, vous avez une clôture autour de la maison et la fontaine est visible, mais elle n'est pas accessible. Quelque soit la destination de la maison, on fera en sorte que la fontaine soit plus visible, on pourra même envisager de la remettre en eau. Dans tous les cas, on fait de la réserve foncière.*

**VOTE : UNANIMITE**

**10. N°108/15 – ACQUISITION GRATUITE A DOMOFRANCE DES PARCELLES AW4, AP 137 ET AP 165**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*

**Monique Dardaoud** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**11. N°109/15 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) LA FAB, « ARTICLE 2 – OBJET »**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*

**Monique Dardaoud** : Lecture de la délibération

**Madame le Maire** : *La Fabrique Métropolitaine est le bras armé de la Métropole en termes d'aménagement urbain. Ce sont eux qui nous accompagnent dans le cadre du projet de Centre Ville, mais il est vrai que sa vocation initiale était de l'aménagement purement urbain. Le souhait qui était celui des élus métropolitains était de permettre à La FAB de pouvoir prendre une compétence en termes d'aménagement économique. D'une manière générale, La FAB sera en charge de l'aménagement de toute cette nouvelle zone, dite Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux aéroport, dans laquelle nous sommes directement concernés puisqu'il y a une bonne partie de cette O.I.M. qui est située physiquement sur le territoire du Haillan. Cela concerne les 5 Chemins, mais cela va concerner aussi tous les aménagements de voirie, de réseaux, .... Cela permet aussi à La FAB de devenir un bras armé dans le domaine économique.*

**VOTE : UNANIMITE**

## **12. N°110/15 – APPROBATION DE LA CHARTE ARCHITECTURALE D'URBANISME ET PAYSAGERE DE LA VILLE DU HAILLAN**

*Rapporteur : Monique Dardaoud*

**Madame le Maire** : *Avant de laisser la parole à Monique DARDAUD, une petite précision : nous avons transmis aux élus une version quasiment terminée de cette charte et nous avons reçu hier la version définitive avec simplement quelques modifications orthographiques.*

*Aussi, la proposition est la suivante : souhaitez-vous avoir un peu plus de temps pour regarder ce document ? On peut envisager de retirer cette délibération aujourd'hui et l'étudier au prochain Conseil du 16 décembre. Si en revanche, cela ne vous pose pas de problème, on peut la maintenir.*

*C'est d'accord, on la déplace pour le prochain Conseil.*

## **13. N°111/15 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Madame le Maire** : *Lecture de la délibération*

*Comme chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Ce budget sera présenté lors du Conseil du 16 décembre.*

*C'est le second budget complet de notre mandature et ce budget 2016 a été bâti dans un environnement institutionnel instable entre la loi Notre, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, la fiscalité ou encore la Métropolisation. Il sera néanmoins un budget de réalisation des investissements et des engagements du mandat, avec toujours ce double objectif : maîtriser les dépenses de fonctionnement et maintenir la qualité des services auprès de la population.*

*Pour ce qui me concerne, dans un premier temps, je vais vous présenter les perspectives et le contexte macro-économique pour 2016, et ensuite Jean-Michel BOUSQUET vous parlera de la partie rétrospective budgétaire.*

*Dans ce contexte national, plusieurs éléments et en particulier les principaux points du projet de loi de Finances 2016. Depuis à peu près un an, la zone euro renoue tout doucement avec la croissance, même si celle-ci peut paraître relativement fragile. En France, nous assistons à une reprise qui est encore irrégulière parce que notre économie est, malgré tout, assortie de*

faiblesses. Sur l'année 2016, on devrait retrouver une croissance aux alentours de 1 % et une très légère augmentation de l'inflation. Un certain nombre de réformes a été mené et a permis à des entreprises de reconstituer leurs marges, mais globalement au niveau national, on ne voit pas une hausse significative des investissements ou encore des embauches.

Nous avons toujours un fort niveau de chômage et le taux d'épargne relativement élevé bride les perspectives à courts et à moyens termes. Au niveau du crédit, les taux d'intérêt sont toujours très faibles. L'emprunt, dont on parlait tout à l'heure, a été fait à 1,8 % sur 15 ans. Donc, les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement. C'est plus une confiance un peu molle dans l'avenir qui fait que le redémarrage ne se fait pas aussi vite qu'on le souhaiterait.

Pour ce qui est du projet de loi de Finances en 2016, il y a un certain nombre de mesures fiscales qui avaient été annoncées. Mais les tragiques événements du 13 novembre dernier risquent de modifier les choses : le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que les objectifs de réduction des déficits publics ne pourraient certainement pas être atteints en 2016, compte tenu des embauches massives dans le domaine de la sécurité, de la défense et de la justice qui vont être faites.

En ce qui concerne un certain nombre de prévisions qui ont été maintenues : Je vous le disais une croissance de 1 % en 2015. On table de manière assez optimiste sur 1,5 % pour l'année 2016. Des prévisions d'inflation qui n'ont pas passé de 0,1 à 1 % en 2016 et un déficit public annoncé à 3,3 % du PIB qui sera probablement légèrement plus, compte tenu des mesures annoncées.

Au niveau des économies, des économies sont envisagées à 16 milliards d'euros dont 3,5 milliards sont pris en charges par les collectivités territoriales. Il est annoncé aussi un geste fiscal de 2 milliards d'euros à destination de 8 millions de foyers fiscaux. Ce projet de loi de Finances amorce également une réforme technique d'ampleur qui est le prélèvement de l'impôt à la source. Des aides aux entreprises vont être maintenues dans le cadre du Pacte de responsabilité. Des projets d'embauche de fonctionnaires avec la création nette de 8 304 emplois dans la fonction d'Etat. La dette publique va néanmoins continuer d'augmenter et devrait atteindre 96,5 % du PIB en 2016. Enfin, il y a une mesure qui n'avait pas été chiffrée au moment du PLF, c'est l'aide qui a été mobilisée à hauteur de 600 millions d'euros pour l'arrivée des réfugiés, en particulier syriens.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la baisse des dotations est fixée en 2016 à 3,67 milliards d'euros. La réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement est repoussée d'un an, mais elle est en baisse de près de 10 %.

En ce qui concerne la péréquation entre les communes et en particulier cette solidarité qui s'exprime de la part des communes les plus favorisées vers les moins favorisées sera renforcée. Les communes les plus défavorisées seront exonérées de prélèvement à partir de 2016. Il est annoncé aussi une aide nette à l'investissement qui va représenter une enveloppe de 800 millions d'euros, notamment avec des mesures assez concrètes qui peuvent nous concerner directement : par exemple, les dépenses d'entretien des bâtiments publics seront désormais éligibles au FCTVA. De plus, il sera assuré la création d'un Fonds d'aide à l'investissement local qui sera doté d'une enveloppe d'1 milliard d'euros.

Autre mesure dans ce PLF qui concerne directement nos collectivités est la réduction de la contribution des collectivités territoriales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (le CNFPT). Le taux de cotisation passe de 1 % à 0,8 %. Des modifications concernant le versement transport puisque le seuil va être relevé, mais la perte sera compensée par un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat. Ensuite, il y a en 2016 la création d'un Fonds National pour les Aides à la Pierre qui permettra aux communes qui le souhaitent de pouvoir piocher dans des crédits de paiement qui ont été chiffrés à hauteur de

60 millions d'euros. Enfin, le Fonds de soutien au développement des activités périscolaires est pérennisé. En revanche, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition pour 2016 n'est pas encore disponible. En mémoire, pour 2015, elle était de 0,9 %.

Je vais laisser la parole à Jean-Michel BOUSQUET pour la partie Rétrospective Budgétaire, puis je vous parlerai des éléments relatifs aux investissements.

**Jean-Michel Bousquet** : Madame le Maire, Chers Collègues, bonsoir.

Concernant la partie rétrospective, le bilan 2015 et plus globalement de ces dernières années confirme la gestion raisonnée et raisonnable des finances de la commune, avec :

- une maîtrise des dépenses à hauteur de 12 154 000 € au CA prévisionnel 2015
- une bonne dynamique des recettes, sans hausse des taux de fiscalité, à hauteur de 13 820 000 € au CA prévisionnel 2015
- un maintien des investissements et des réalisations, y compris dans le contexte économique actuel
- un maintien, voire une amélioration de la qualité des services rendus aux Haillanais.

Cela se traduit par un auto financement, certes en baisse, mais maintenu à un niveau de 1 667 000 € au CA prévisionnel 2015, soit suffisamment solide pour absorber l'effet de la réduction des dotations de l'Etat notamment, et pour concrétiser le programme d'investissement du mandat (soit environ 2,5 millions d'euros par an), tout en maîtrisant nos ratios et nos indicateurs. Cela illustre parfaitement toute la pertinence des choix réalisés par le passé et la réalité de la compression des budgets communaux avec l'évolution à la fois des recettes directes et des dotations de l'Etat.

Côté endettement, notre dette en capital reste stable, autour de 6 500 000 €, pour être tout à fait précis 6 492 929 €, avec l'emprunt de 2015 mobilisé à hauteur de 500 000 €. Cela nous amène à une capacité de désendettement de l'ordre de 3,9 années à la fin du budget 2015. Un autre chiffre intéressant est le niveau d'endettement de la commune, à savoir un taux de dette de 650 € par habitant, là où le ratio de la strate s'établit autour de 870 €. Comme nous l'avons déjà évoqué lors de précédents débats passionnés, ce ratio confirme notre bonne santé financière et notre capacité à soutenir le programme d'investissement du mandat, parallèlement à un appauvrissement de nos recettes structurelles. A la fin du mandat, je pense qu'avec les perspectives qu'on envisage, nous arriverons à une capacité d'endettement autour de 7 ans, qui correspond au ratio de la strate aujourd'hui.

Concernant les éléments Prospectives : Si nous nous projetons sur les années à venir 2016 à 2018, sachant que la vision de la baisse des dotations de l'Etat n'excède pas à ce jour l'année 2017 et sachant que les promesses de certains font déjà peser une lourde angoisse sur les collectivités locales, voilà à peu près vers quoi nous nous orientons :

- une évolution des recettes de 13 743 000 € à 14 022 000 € de BP à BP.
- une poursuite de l'érosion de notre épargne brute maîtrisée de 1 667 000 € à 1 315 000 € avec une baisse absorbée de 820 000 € de notre DGF et sans évolution des taux de fiscalité.

Notre capacité de désendettement prévisionnelle s'établirait autour de 6 ans en 2018, donc autour de 7 ans pour 2019-2020. Notre stratégie d'endettement, afin de tenir ces ratios, est basée sur deux axes :

- le respect du programme et les engagements qui ont été pris avec une recherche active de recettes.
- un lissage du programme afin d'utiliser prioritairement notre capacité d'autofinancement pour financer nos investissements et donc maîtriser notre recours à l'emprunt tout en le lissant d'une année sur l'autre.

Cela s'entend avec un bon travail prévisionnel sur nos investissements dont va vous parler

*Madame le Maire.*

**Madame le Maire :**

*Comme annoncé l'an passé, la ville a procédé en 2015 à des études programmatiques d'investissement en lien avec le projet de centre ville pour faciliter le phasage des réalisations du programme d'équipement du mandat.*

*Les principaux éléments retenus sont les suivants :*

- Les équipements de la commune sont d'un bon niveau tant quantitatif que qualitatif pour une commune de cette taille avec un patrimoine public au volume maîtrisé et satisfaisant (ration de 3,2 m2 par habitant).*
- Les arrivées de population ont été correctement anticipées pour les équipements de loisirs, sportifs et culturels.*
- Pour les écoles, les établissements seront correctement dimensionnés, une fois les investissements du mandat réalisés, pour absorber la hausse des effectifs prévus jusqu'en 2021. A ce jour nous disposons d'une réserve de 2 classes disponibles sur l'école élémentaire de la Luzerne et une classe sur l'école élémentaire du Centre qui ne sont pas occupées, et concernant l'école maternelle la Luzerne, elle va faire l'objet d'une restructuration complète avec un agrandissement.*
- Dans le domaine de la petite enfance, le renforcement prévu des capacités d'accueil permettra de maintenir le taux de couverture des besoins.*
- Regrouper les activités par pôles fonctionnels renforcera la lisibilité de nos équipements : Un pôle culturel resserré autour de l'Entrepôt (danse et écoles de musique), renforcement des pôles de loisirs et sports autour de Bel Air et de la Sablière (ALSH, salle de convivialité pour les associations, salles associatives,...), un pôle petite enfance supplémentaire avec création de places.*
- La limitation de la création de mètres carrés supplémentaires aux besoins et moyens de la commune avec la mutualisation des espaces, lorsque c'est possible, entre les différents utilisateurs (écoles, associations, services municipaux, ...).*
- L'amélioration patrimoniale et énergétique des bâtiments de la Ville.*
- Poursuite de la réflexion concernant la salle du Forum.*
- Réalisation sur plusieurs exercices du projet de piscine intercommunale avec Eysines.*

*Sur la base de ces éléments, les perspectives de programmation financière pluriannuelle des équipements sont les suivantes :*

*2015-2016 : Rénovation et agrandissement de la maternelle Luzerne pour un coût prévisionnel de 1 500 000 euros*

*2016-2017 : Aménagement et rénovation de Bel Air (ALSH et associations) et petite enfance à la maison « Philippe » pour un coût prévisionnel de 1 250 000 euros*

*2017-2018 : Aménagement et rénovation de la Sablière avec salles associatives pour un coût prévisionnel de 400 000 euros*

*2018-2019 : Aménagement du pôle culture autour de l'Entrepôt avec écoles de musique et salle de danse pour un coût prévisionnel de 1 440 000*

*2016-2019 : portage financier de la construction de la piscine intercommunale d'Eysines pour un coût prévisionnel de 1 000 000.*

*Sur la base de ce programme, la commune opte pour la stratégie financière suivante : lissage des dépenses pluriannuelles d'investissement pour maintenir un effort d'investissement constant et ainsi utiliser au mieux ses capacités d'autofinancement et d'épargne.*

*Cependant il n'est pas exclu que ce planning de réalisation soit révisé en fonction des subventions obtenues.*

## **Jean-Michel Bousquet**

*Les orientations 2016 relatives aux budgets, section de fonctionnement :*

*Je vous ferai grâce de la lecture littérale du document complet que vous avez tous attentivement étudié, je n'en doute pas.*

*J'insisterai sur 4 chiffres qui, à eux seuls, donnent une vision d'ensemble de la section, et à 1 principe.*

*- 1 principe qui me tient à cœur, c'est la stabilité des taux de fiscalité, alors que d'autres continuent à les augmenter en criant à l'étranglement, tout en soutenant des édiles nationaux promettant pire.*

*Une hausse des recettes ne dépassant pas 1,85 % avec : une baisse des dotations de l'Etat, une évolution des recettes des services facturés traduisant essentiellement la hausse des effectifs, une augmentation importante des autres recettes notamment la CAF confortant les choix réalisés par la commune dans les politiques menées (petite enfance et jeunesse) et une évolution prudente des recettes fiscales liée au tassement de l'évolution démographique, conséquence du travail de fond réalisé par la municipalité pour la mise en place de la charte architecturale et paysagère.*

*Cette pause a été bénéfique car elle nous a permis de mettre en place les outils nécessaires à un développement de la commune à la fois harmonieux, apaisé et totalement en phase avec les attentes des Haillanais tout en renforçant l'offre de logements sociaux.*

*Une hausse des dépenses de fonctionnement consolidées à moins de 0,7 %. Ce chiffre intègre bien entendu l'ensemble des masses financières des budgets de la commune, budget principal, budget annexe, La Source et le CCAS, y compris les charges de personnel.*

*Il traduit à lui seul l'ensemble des efforts réalisés par les Elus et services afin de rationaliser au quotidien l'ensemble de nos actions. La qualité du service est prise en compte dans ces orientations, avec par exemple le maintien qualitatif de la restauration scolaire et de son succès auprès des enfants, donc augmentation de l'effectif.*

*Une baisse des charges à caractère général (chapitre 011) autour de -0,1 %, une augmentation des charges de personnel autour de 0,95 % sur le budget principal, (ratio usuel afin de le rendre comparable) de BP à BP. Nous reviendrons sur le CA prévisionnel 2015, chapitre 012 lors du vote de la DM du budget 2015. Afin d'être totalement transparent, ce chiffre mérite une petite explication : il intègre en effet le transfert du personnel du CCAS sur son budget propre. L'évolution effective en intégrant ce personnel dans l'approche globale, permet de constater une évolution des dépenses de personnel de moins de 3 %. Vous conviendrez que les chiffres bruts, notamment sur ce chapitre, cachent toujours des réalités diverses et méritent plus que jamais d'être replacés dans leur contexte, et qu'il est plus pertinent d'analyser le chiffre global des dépenses de fonctionnement au regard des services rendus que de « pinailler » sur des chiffres dont seule l'analyse détaillée donne véritablement un sens.*

*En conclusion, un budget de fonctionnement prévisionnel 2016 dans le même esprit de vigilance, de maîtrise des dépenses, de maintien voire d'amélioration des services, et cela grâce aux efforts de chacun et dans une perspective à long terme pour notre commune.*

**Monsieur MEYRE :**

*Rappelez-vous,*

*L'année dernière, nous insistions sur l'absolue nécessité à construire un budget 2015 « en rupture » avec les précédents, et même, à penser la préparation budgétaire dans un cadre pluriannuel à horizon 2017 ; ceci pour anticiper les effets de l'assèchement accéléré entre 2014 et 2017 des dotations de l'Etat versées aux Collectivités Territoriales : pour la commune du Haillan, c'est une perte de recette cumulée sur cette période de 1 742 000 euros !.*

*Votre budget 2015 montrait à l'évidence que vous n'aviez pas pris la mesure des enjeux financiers qui se présentent à nous.*

*La hausse des recettes d'impôts locaux obtenue par l'effet-base (+ 258 000 euros) a été entièrement absorbée par la croissance des charges de personnel (+ 266 000 euros, soit + 3,6 %). Les charges générales courantes (fluides, énergie, alimentaire, communication,...) ne baissent pas davantage.*

*La CAF brute n'a représenté plus que 12 % des recettes de fonctionnement contre près de 18 % en 2014 !*

*Le bilan global de votre gestion 2015, c'est une détérioration nette de la capacité de désendettement bancaire, qui passe de 2 ans et demi en 2014 à près de 4 ans en 2015.*

*Nous verrons plus loin, dans l'analyse de votre Budget 2016, que vous n'avez toujours pas engagé de stratégie financière offensive à moyen terme pour préserver le niveau d'épargne brute.*

*Mais un mot d'abord sur le contexte macro-économique. Au niveau national, les éléments évoqués l'année dernière (dérapage du déficit de l'Etat et endettement public non-maîtrisé) restent malheureusement d'actualité en 2015.*

*Là où vous voyez (je cite) « un rebond de la croissance », nous vous rappelons que nous étions encore en croissance zéro au 2<sup>o</sup> trimestre 2015 !. Et surtout, il y'a un phénomène nouveau (et structurel à la fois) à prendre en compte : le ralentissement en cours des économies émergentes, en premier lieu la Chine, et l'impact attendu sur les économies avancées, qui alimentent en cette fin d'année les inquiétudes sur le niveau de la croissance mondiale. Ainsi, l'effet positif de « L'alignement des planètes » (pétrole, eurodol, taux d'intérêt) pourrait être contrebalancé en 2016 par le tassement des exportations, et ses effets négatifs sur l'investissement et l'emploi marchand.*

*Ce serait aussi une erreur que d'attendre le retour hypothétique de la croissance économique en France, par des évènements exogènes, tout en s'affranchissant en même temps de faire les réformes indispensables du marché du travail, de la sécurité sociale (santé) et de la fonction publique.*

*De même, la pression fiscale accrue sur les entreprises, puis les ménages dès 2011, n'a pas suffi à contenir le déficit public français, qui reste supérieur à 4 %. Il continue donc à être financé par un accroissement de dette publique ; cette dernière se rapproche du seuil de 100 % du PIB, soit une ardoise de 31 500 euros par français !.*

*Par-ailleurs, l'argument des investissements sécuritaires post-attentats de novembre 2015, est un prétexte facile pour entériner un nouveau dérapage du déficit public en 2016. Cela peut être fait à dépenses publiques constantes si l'on se donne la volonté de raboter des dépenses sur d'autres lignes budgétaires en même temps.*

*Le plan national de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros entre 2014 et 2017 est nécessaire, tout en étant insuffisant. Ces effets sur les budgets des Collectivités Locales, via la baisse de la dotation globale de fonctionnement, rendent donc indispensable l'adoption de mesures appropriées par les équipes municipales en place, à commencer par un plan de réduction des dépenses de fonctionnement, visant à préserver un niveau suffisant*



*d'autofinancement des investissements et à limiter la dégradation du ratio de désendettement (Dette/CAF).*

*C'est là que nous en venons à l'analyse critique de vos choix budgétaires pour 2016.*

*Vous évoquez (je cite) : « un budget de maîtrise des dépenses de fonctionnement courant » ! ; mais où sont vos mesures d'économies ? Quel est l'objectif fixé d'une réduction en taux ou en montant de ces dépenses, en cohérence avec la nouvelle perte attendue (et connue) de recettes DGF (-238 000 euros de plus par-rapport à la DGF 2015) ? Il n'y a rien de cela dans votre Projet budgétaire sauf de l'habillage de bilan par le transfert de dépenses du budget principal vers des budgets annexes ou des redéploiements de crédits à iso-dépenses globales ! Pire, vous évoquez des dépenses réelles de fonctionnement encore en hausse de 0,7 %, alors même que vous prévoyez un tassement de l'effet-base sur les recettes d'impôts locaux. L'ensemble des recettes réelles de fonctionnement va d'ailleurs marquer un pallier à 13 600 000 euros en 2016 et 2017, niveau inférieur à celui de 2015...*

*Pas d'effet attendu non plus sur les dépenses de fonctionnement en 2016 par la mutualisation de services avec la Métropole.*

*Comment pouvez-vous encore parler « de créations de postes », ou même, de remplacement de tous les agents partant à la retraite, en ce qui concerne les effectifs de la Ville, alors que notre ratio charges de personnel rapporté au total des dépenses de fonctionnement tend déjà vers 62 % ? Les charges de personnel absorbent déjà 90 % des recettes d'impôts locaux !*

*En ce qui concerne le budget des subventions aux associations, une réflexion doit être engagée sur celles qui sont octroyées pour ne couvrir que de la masse salariale. Dans ce cas, nous devons veiller à ce que l'effort soit justement équilibré entre la part « cotisation des adhérents » et la part « subvention ». Le nouveau contexte budgétaire incite à trouver un mode de financement équilibré entre la part consentie par le contribuable Haillanais et celle payée par le consommateur-adhérent, notamment au sein des associations de loisirs ou de sports.*

*Vos actions ne sont globalement pas à la hauteur des enjeux financiers, et même en contradiction avec l'effet ciseau défavorable que vous constatez vous-mêmes entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement avec un ratio de désendettement bancaire qui va tendre vers 6 ans en 2018. Nous devons craindre une pression fiscale accrue sur les Haillanais à cette échéance...*

*Votre manque de rigueur sur la partie fonctionnement, ne peut que conduire à une révision en baisse des budgets d'investissements (PPI) pour éviter de trop alourdir l'endettement bancaire. Sans aborder le bien-fondé de vos choix d'investissements sur le mandat, nous prenons acte de la révision en baisse de votre PPI. Mais comment pouvez-vous écrire qu'il s'agit d'un « budget volontariste de réalisation des investissements » quand vous ne prévoyez plus que 2 500 000 euros d'investissement en 2016 contre près de 4 000 000 euros en 2015 !*

*Nous regrettons de ne pas trouver dans vos choix budgétaires un plan pluriannuel de désinvestissement (terrains, actifs non stratégiques), qui constitue pourtant une ressource sur fonds propres, en substitution à l'endettement bancaire, nettement plus facile à générer du cash que la recherche de subventions d'équipement (ces dernières n'ont représenté que 7 % des investissements à financer en 2015 !).*

*Ainsi, vos marges de manœuvres financières s'amenuisent rapidement depuis 1 an et ne vous permettent déjà plus de concrétiser vos programmes d'investissement, d'où la révision en baisse du PPI.*

*Nous attendons de votre part, une action sur les dépenses de fonctionnement, afin de préserver les équilibres financiers à l'échéance 2017-2018 et d'arrêter la détérioration trop rapide du ratio de désendettement bancaire.*

*Merci pour votre écoute.*

**Jean-Michel Bousquet** : *Par rapport aux chiffres, sur l'évolution de la baisse des dotations de l'Etat, les chiffres précisés, c'est le montant cumulé par rapport à l'année de référence qui est 2014.*

*Par rapport à la réalisation des investissements et le respect des engagements, au-delà du fait de faire de l'investissement pour faire de l'investissement, notre objectif est de réaliser le programme sur lequel nous nous sommes engagés. Faites le calcul entre le programme structurel de réalisation des engagements ainsi que les montants que j'évoquais tout à l'heure, cela nous laisse tout de même une marge de manoeuvre confortable pour les travaux d'investissement visant à la maintenance du patrimoine existant.*

*Je reviendrai juste sur cet élément qui est essentiel sur notre stratégie d'investissement, le montant n'est pas un objectif, c'est la conséquence d'une action, à partir du moment où la réalisation des actions et des engagements est là, je considère que le montant du budget adossé est satisfaisant. Concernant la nature des investissements qui seront réalisés, la plupart le sont sur du patrimoine existant, ce qui aura pour conséquence d'améliorer considérablement la performance énergétique de nos bâtiments et accessoirement le confort des utilisateurs. Concernant le risque de pression fiscale et le ratio de désendettement, l'évolution de la pression fiscale pour la réalisation de notre programme n'est toujours pas d'actualité ni nécessaire pour le réaliser. Concernant notre capacité d'épargne brute et d'autofinancement, elle est satisfaisante pour réaliser nos investissements en stabilisant un taux d'endettement pour la commune en dessous des ratios de la strate et raisonnable. Concernant les subventions aux associations, il a été fait une analyse fine et pragmatique du montant accordé de manière juste et équitable, en concertation avec les associations concernées pour que chaque euro employé soit efficace.*

*Sur la partie Métropole, je vous ai donné des données globales. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à trois phénomènes : les régularisations de compétences liées à la loi Maptam qui vont amener quelques mouvements sur le budget de l'année prochaine et une recette supplémentaire sur nos finances. Concernant le transfert des compétences à la Métropole, les échos ne font pas état d'une baisse pharaonique des dépenses liées à la mutualisation Troisièmement, il convient d'abord de s'assurer que nous ayons l'ensemble des données financières, l'ensemble des données d'efficacité du service rendu avant d'engager des opérations complémentaires dont nous n'avons pas de certitude quant aux effets financiers d'économie pour la commune tout au moins pour l'instant.*

*Concernant le budget ressources humaines, 0,95 %, ce n'est peut être pas suffisant mais cela traduit le respect de nos engagements. L'important reste la qualité du service rendu avec la maîtrise des dépenses. Au-delà d'un grand principe incantatoire, nous privilégions une approche pragmatique au cas par cas de nos renouvellements et de nos embauches.*

**Monsieur MEYRE** : *Pour reprendre la mutualisation, il est important de conserver des services de proximité pour la population. Mais il est aussi important de préserver le patrimoine existant, faire attention aussi à l'évolution du personnel, développer des partenariats avec des entreprises locales pour combattre le chômage au niveau local.*

**Jean-Michel Bousquet** : *Concernant le personnel, le ratio monte car les dépenses générales de fonctionnement baissent aussi donc l'effet des économies de fonctionnement ont un effet levier sur l'évolution de la partie personnel. Concernant l'approche avec les entreprises, le*

*fait de recruter une chargée de mission économie emploi va dans le sens de renforcer nos liens avec l'économie locale et les demandeurs d'emploi.*

**Madame le Maire** : *Quelques éléments complémentaires pour répondre à Monsieur MEYRE, spécifiquement sur les charges de personnel, celle de l'Etat ou des collectivités, heureusement que nous avons une fonction publique nationale telle qu'elle est aujourd'hui. On n'aurait pas eu ces fonctionnaires de police, ces pompiers, ces fonctionnaires hospitaliers, je ne suis pas sûre que la situation aurait été gérée avec autant d'efficacité lors des derniers attentats.*

*Pur revenir sur le chômage, le poste de chargée de mission économie emploi que nous avons créé avec un peu d'anticipation a pour vocation de travailler sur du développement économique et d'aider nos demandeurs d'emploi à retrouver un cadre de travail le plus rapidement possible.*

*Concernant les subventions aux associations, sur le budget que nous serons amenés à voter au mois de décembre, il y a un certain nombre d'associations qui vont voir diminuer leur subvention de façon parfois importante, en particulier celles qui avaient constitué des réserves qui ne nous semblaient pas indispensables, mais nous avons aussi fait attention à ne pas mettre en difficulté des associations qui ont des salariés, les musicales et les sportives en particulier qui sont de gros employeurs.*

**Jean-Claude CONTE** :

Madame le Maire, Chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs les élus de l'Opposition Municipale.

*Nous le disions déjà l'an passé. Nous sommes inquiets de constater la situation de plus en plus difficile, voire insoutenable, dans laquelle les collectivités locales sont contraintes financièrement par la poursuite de la politique d'austérité voulue par notre gouvernement. Entre 2015 et 2017, les subventions de l'Etat aux collectivités vont encore baisser de 20% soit plus de 11 milliards au total.*

*La Cour des Comptes en rajoute, pour mettre à l'index les collectivités qui n'auraient pas suffisamment réduit leurs dépenses de fonctionnement et en particulier, de personnel.*

*Nous ne pouvons pas accepter que, les services, les communes, les collectivités, soient à ce point étranglées alors que celles-ci assurent 70 % de l'investissement local et jouent un rôle primordial dans notre pays, sur le plan économique et l'emploi. Que les agents subissent tous les effets négatifs dans leur condition de vie et de travail.*

*Ces services publics, indispensables au quotidien, pour nos populations, rôle accru dans les périodes ou de plus en plus de gens, de familles, connaissent de grandes difficultés.*

*Il y a dans notre pays, toujours plus de demandeurs d'emplois. L'exclusion massive de chômeurs aux droits à indemnités, souvent pour des raisons administratives, plongent leurs familles dans des situations humainement inacceptables.*

*Notre pays compte de plus en plus de pauvres y compris lorsque ces gens ont un travail. L'emploi précarisé est aussi en augmentation, y compris dans les services publics. Le nombre des sans logement est croissant et le désengagement de l'Etat accentue la misère dans notre pays. ( cela a été abordé tout à l'heure avec le problème humain de l'évacuation du camp rue venteille)*

*Franchement, Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, allons-nous cautionner cette politique d'austérité, celle des budgets contraints, qui pour répondre aux besoins des*

*populations sont aujourd'hui insuffisants.*

*Rien à voir, avec la chasse aux gaspillages toujours très utile et nécessaire, rien à voir avec ces réalisations de prestige de certaines collectivités qui peuvent être condamnées mais qui pourraient être évités si les citoyens étaient consultés et écoutés.*

*Pour notre commune du Haillan, nos services, ont fait un gros travail pour rechercher des économies, (pour l'exemple, les économies que nous allons réaliser sur l'école des Tauzins avec la mise en œuvre d'une chaudière à granulés de bois et un réseau hydraulique générera des économies de fonctionnement significatives – 5 à 6000€ par an)*

*Nous pourrions même aller plus loin par un travail sur nos installations en planifiant nos investissements dans le remplacement progressif de nos installations par la mise en œuvre de réseaux de chauffage sur au moins trois sites.*

*La Luzerne avec les écoles, La salle Georges Ricart, La Ludothèque et la Source.*

*En Centre-Ville avec les écoles, la Mairie, L'espace de la Fraternité, Le centre Culturel, L'église,ect...*

*A Bel-Air avec l'ensemble des installations sportives et ALSH.*

*Mais il faut en convenir, la recherche d'économies par une diminution du service a et aura ses limites selon les services.*

*Mutualiser sur un petit périmètre n'a pas toujours été efficace, nous l'avons vécu au Haillan avec le SIVOM.*

*Mutualiser au niveau d'une Métropole, n'est pas selon nous la meilleure des pistes car celle-ci éloigne toujours plus les citoyens géographiquement et financièrement des lieux de décisions et nous savons que cette gymnastique sera pendant des années un gouffre financier. Ce sont les grands groupes privés qui auront la part belle pour tout un tas de services aux populations et dont on sait que pour le privé, ils ne savent pas ce que veut dire rentabilité sociale. Pour eux, seule la rentabilité financière compte.*

*Ce sont les citoyens qui subiront la double peine, (impôts + paiement des factures en fonction de l'utilisation des services comme cela est déjà le cas dans certaines municipalités comme à ST Médard avec les TAPS). Tu consommes, tu payes. C'est la solidarité républicaine qui en prendra encore un coup.*

*Contenir les charges de personnels comme le stipule le gouvernement, les élus de droite, la Cour des Comptes, n'est pas selon nous la solution.*

*Depuis 2010, les agents subissent le gel du point d'indice ce qui a des conséquences sur leur pouvoir d'achat mais aussi sur leur future retraite.*

*En 2012 au Haillan, nous avons pris la décision compte tenu de ce gel, de donner à tous les agents une compensation de 30, 60, 90 et 120 € selon les responsabilités hiérarchiques.*

*Cette compensation est dépassée aujourd'hui.*

*Le point d'indice est à 4,63€ à ce jour alors qu'il devrait être à 5,28€ si celui-ci avait suivi l'inflation. (A titre d'exemple, un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C échelon 3 a un salaire brut de base de 1644€ alors qu'il devrait être à 1876€ soit un manque à gagner de 232€ pour le pouvoir d'achat mais aussi pour les prélèvements sociaux qui s'y rattachent.)*

*Toujours plus de réduction alors que le périmètre de nos actions est de plus en plus grand, les ressources de notre collectivité ne sont pas à la hauteur à cause des baisses de dotation de l'Etat qui a choisi d'entretenir le patronat, les actionnaires des grandes entreprises au dépend de l'humain.*

*Au Haillan, vous avez eu le courage Madame le Maire, avec l'ensemble des élus de la majorité de nous engager à ne pas augmenter les taux d'impositions durant le mandat, ce que nous avons bien entendu soutenu.*

*Toutefois beaucoup de nos concitoyens ont constaté, nous font remarquer et ne comprennent pas les augmentations des taxes. Du moins qu'elles augmentent au-delà du taux d'inflation qui n'a jamais été aussi bas.*

*En effet la revalorisation des bases a été de 0,9% pour 2015 alors que le taux d'inflation sera certainement insignifiant, voire nul.*

*Il est difficile de comprendre que dans cette situation, les parlementaires puissent voter pour 2016 un taux de 1% (c'est la proposition de la commission) alors que durant ces dernières années la somme des taux cumulés des augmentations des bases est largement supérieure à la somme des taux de l'inflation.*

*Pour un taux d'inflation de 2 % en 2012 et de 0,9 % en 2013 les parlementaires ont voté un taux de revalorisation des bases de 1,8% pour 2012 et 1,8% pour 2013.*

*Pour un taux d'inflation de 0,5% en 2014, 0,1% maxi en 2015 et 1% prévu en 2016, les taux de revalorisation des bases sont de 1,009% en 2014, 0,9% en 2015 et 1% proposé par la commission des finances pour 2016.*

*Etonnant que les élus de l'opposition ne soient pas montés au créneau pour condamner cette augmentation abusive. Tout comme ils n'ont pas condamnés le fait que des retraités non imposables l'ont été déclenchant ainsi la suppression de l'exonération des taxes locales et télévisuelles.*

*Madame le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, vous comprendrez qu'il est important de réagir et changer d'orientation au niveau de notre pays, pour que nos collectivités puissent répondre aux exigences humaines.*

*Notre commune, grâce aux réserves et à la bonne gestion des années passées peut encore faire face en 2016, mais pour combien de temps ?*

*Bien sûr, vous comprendrez aussi que le budget qui va découler de ce débat d'orientation budgétaire sera examiné avec la plus grande des attentions.*

*Merci de votre écoute.*

*Et comme je crois savoir que vous allez recevoir notre députée de circonscription demain ou après-demain, nous souhaitons que vous abordiez ce problème d'incompréhension de constater une augmentation au-delà de l'indice du coût de la vie.*

#### **14. N°112/15 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

**Rapporteur : Jean-Michel Bousquet**

**Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération**

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**15. N°113/15 – BUDGET ANNEXE « MANIFESTATIONS CULTURELLES » - EXERCICE 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**16. N°114/15 – ADMISSIONS EN NON VALEUR – ANNULATION DE TITRES DE RECETTES – BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**17. N°115/15 – VERSEMENT D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**18. N°116/15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION « ALADIN, UN REVE POUR UN ENFANT MALADE »**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**19. N°117/15 – CREANCES ETEINTES – RETABLISSEMENT PERSONNEL AVEC EFFACEMENT DES DETTES – BUDGET PRINCIPAL**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**20. N°118/15 – INTEGRATION DE BIENS MOBILIERS DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE SUITE A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION « CENTRE SOCIAL DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL DU HAILLAN »**

*Rapporteur : Jean-Michel Bousquet*

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**21. N°119/15 – MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Daniel Duclos*

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

**VOTE :**

**Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

**22. N°120/15 – REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DU HAILLAN – AUTORISATION VERSEMENT MENSUEL**

*Rapporteur : Daniel Duclos*

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**23. N°121/15 – REMUNERATION DES FONCTIONNAIRES EMPLOYES A L'OCCASION DES ELECTIONS REGIONALES 2015**

*Rapporteur : Daniel Duclos*

Daniel Duclos : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**24. N°122/15 – ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « ECOLO CRECHE » - DECISION - AUTORISATION**

*Rapporteur : Erika Vasquez*

Erika Vasquez : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

## **25. N°123/15 – PROPOSITION DE MOTION : PROJET DE TRAMWAY LIGNE D RELIANT BORDEAUX A LA VILLE DE SAINT MEDARD EN JALLES**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Madame le Maire** : Lecture de la délibération

**VOTE : UNANIMITE**

**Monsieur BOUYSSOU :**

Cette intervention est faite à titre personnel

Bien entendu je vais voter cette motion car en effet le projet d'extension de la ligne D via la piste cyclable est une aberration à plusieurs titres

- Une aberration économique sans doute un projet à 70 millions d'euros
- Une aberration écologique compte tenu de la proximité de la zone Natura 2000 et du périmètre rapproché de la zone de captage des eaux
- Une aberration et un non sens en terme d'efficacité et de service aux usagers. Monsieur Mangon parle lui même de 4000 voyageurs jour. A titre de comparaison la liane 3+ transporte actuellement 18000 voyageurs jour et la prochaine ligne E, BHNS ou tram bus, BX ST Aubin 39000 voyageurs jour.

Cette proposition est tellement farfelue que personne ne l'a prise au sérieux quand elle a été formulée par le Maire de St Médard. Toutefois, quand on voit les moyens et l'énergie déployés par M.Mangon, on peut s'inquiéter ...

Si je trouve le scénario alternatif suggéré par cette motion de prolongement de la ligne A très intéressant, je pense que la solution proposée de tram en voie unique porte en elle une partie des critiques formulées pour le « Mangon express »

Alors que nous venons de débattre dans ce conseil de fiscalité, de la justesse de nos investissements au regard des besoins de nos concitoyens, je souhaite rappeler ici :

- Que le seuil de pertinence d'un tramway c'est 2500 voyageurs par heure et par sens en heure de pointe
- Qu'un tram en voie unique c'est 14 à 16 millions d'euros le km
- Que chaque fois que l'on fait 1km de tram même en voie unique, c'est au minimum 5km de BHNS qui ne sont pas réalisés

Pour lutter contre l'invasion automobile et les émissions de gaz à effet de serre, nous devons offrir une alternative crédible aux déplacements individuels en voiture. Pour ce faire, il est indispensable et urgent d'investir dans les transports en commun et proposer un véritable maillage de notre territoire alors que nous manquons cruellement de lignes circulaires et de sites propres de bus.

Un prolongement de la ligne A en BHNS qui desserve les 5 Chemins, en connexion avec la liane 11 (qui doit être mise en site propre) afin d'irriguer la zone d'activité aéroportuaire et l'Aéroparc, puis les quartiers de St Médard, Corbiac et Magudas me semble une évidence. En conclusion je dis et je soutiens que « Trop de tram asphyxie le maillage des transports en commun »



**Monsieur MEYRE :**

*Je voulais vous remercier pour cette motion et d'avoir pu la travailler ensemble. Je pense qu'il est important de faire preuve d'unité surtout lorsqu'il s'agit de l'intérêt général dans un contexte local. Nous les politiques, ce serait bien que l'on essaie de travailler ensemble sur les sujets communs que nous avons, cela limiterait la montée du Front National sur le plan national et local.*

**Madame le Maire :**

*Nous faisons des efforts pour travailler de façon paritaire, je trouve que dans l'ensemble nous y arrivons plutôt bien, je suis tout à fait d'accord avec vous, sur des sujets d'intérêt général, nous avons tout intérêt à nous serrer les coudes.*

**Monsieur ROUZE :**

*Des clivages existent entre nous, surtout lorsqu'il s'agit de la nature humaine, surtout quand il s'agit de traiter les plus misérables d'entre nous. Si on peut être d'accord sur une charte paysagère, si on peut être d'accord sur des noms de rues, nous sommes toujours en désaccord sur où place t-on l'humain dans notre société.*

**Corinne LANCHAS VINCLAIR**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan